



POINTS SAILLANTS DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
RÉUNION DU CONSEIL DU FEM  
22-24 JUIN 2009

1. Certaines des questions soulevées par les Membres du Conseil sur les différents points de l'ordre du jour et les décisions en résultant ont donné lieu aux explications, précisions et interprétations suivantes, consignées par le Secrétariat. Le compte rendu conjoint des Présidents est un relevé des décisions prises. Les points ci-après le complètent.

*Point 5 de l'ordre du jour*                      *Relations avec les instances des Conventions*

2. Un certain nombre de Membres souhaitent une solide reconstitution des ressources consacrées à la lutte contre la dégradation des sols, en particulier, et d'autres se déclarent satisfaits des activités du FEM dans le domaine des substances chimiques.

3. Il est noté que le document intitulé *Relations avec les instances des Conventions et d'autres institutions internationales* ne rend pas compte des résultats des toutes récentes réunions sur les substances chimiques intéressant le FEM, notamment la décision prise à la quatrième réunion de la Conférence des parties à la Convention de Stockholm d'inscrire neuf nouveaux produits chimiques aux annexes de la Convention, et la résolution de la deuxième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques priant instamment le FEM d'examiner la possibilité d'intensifier ses activités dans ce domaine pour faciliter l'application de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM).

4. Un Membre demande que la partie du document concernant le Conseil du Fonds pour l'adaptation soit actualisée pour indiquer que l'Allemagne et la Barbade ont proposé chacun d'accueillir cet organe et de lui conférer une capacité juridique. Le Secrétariat avait indiqué auparavant dans un exposé sur le Fonds pour l'adaptation que les deux offres étaient en cours d'examen par un groupe de travail qui soumettra une recommandation au Conseil à sa septième réunion.

*Point 6 de l'ordre du jour*                      *Rapport de la présidence du Groupe consultatif pour la science et la technologie (STAP)*

5. Le président du STAP présente les travaux du Groupe.

6. Inquiets de la deuxième recommandation du STAP d'intégrer des mesures d'adaptation aux projets d'atténuation du changement climatique, certains Membres demandent davantage

d'éclaircissements à ce sujet. Le président du STAP précise qu'il s'agit avant tout de protéger impérativement les projets financés par le FEM contre les méfaits du changement climatique en tenant compte des effets possibles de la variabilité et de la modification du climat dans leur conception. Les Membres attirent l'attention sur le fait que les projets d'atténuation et les projets d'adaptation doivent demeurer distincts, tout en convenant que, le cas échéant, des synergies devraient être recherchées conformément aux recommandations du GIEC.

7. Débattant d'une éventuelle conférence scientifique du STAP, les Membres soulignent qu'il est important que le Groupe tienne compte des objectifs de communication du FEM, qu'il évite de reproduire d'autres conférences et qu'il précise en quoi la conférence préconisée répond aux besoins scientifiques des pays dans le cadre du FEM. Le président du STAP répond en citant en exemple l'acidification des océans pour invoquer la nécessité de disposer d'un système de préalerte permettant au FEM de prendre en compte les grandes menaces. Il assure l'assemblée qu'une proposition sera élaborée pour la prochaine réunion du Conseil sur une manifestation de petite envergure et bien ciblée qui viendrait s'ajouter aux réunions ordinaires du Groupe, mais qui saisirait les occasions de participer à la réflexion scientifique à l'échelon régional, notamment par le biais du Programme d'aide aux points focaux nationaux.

8. S'agissant de la science appliquée, le président du STAP précise qu'elle a pour but d'intégrer des mesures à la conception de certains projets afin d'accroître leur impact potentiel, et qu'il ne s'agit ni de recherche ni de collecte de données ; le STAP définira clairement cette approche dans le cadre de ses prochains avis.

9. À propos du travail consultatif du STAP concernant le DAR/STAR, les Membres sont favorables à la proposition du STAP d'élaborer des critères devant orienter l'utilisation des ressources provenant de la Déduction à usage mondial et régional, et ils examinent la recommandation du STAP selon laquelle l'amélioration de l'environnement mondial doit demeurer le principal critère de sélection des projets. Répondant aux Membres qui insistent sur la nécessité de rattacher l'appui à l'amélioration de l'état environnemental de la planète aux besoins locaux, le président du STAP reconnaît que les deux dimensions sont également importantes tout en précisant que la recommandation vise à relever qu'il est important que les projets contribuent à améliorer l'état environnemental de la planète chaque fois que cela est possible.

10. Les Membres se félicitent des efforts que le STAP déploie pour mieux faire prendre en compte les aspects scientifiques dans les projets du FEM. S'agissant de l'importance relative des avis stratégiques que le Groupe émet de façon proactive et des avis techniques donnés de façon réactive dans le cadre du cycle des projets, les Membres demandent au STAP de continuer d'émettre les deux types d'avis.

*Point 11 de l'ordre du jour Normes fiduciaires applicables par les Entités d'exécution du FEM*

11. Les Membres saluent les progrès accomplis sur la question des normes fiduciaires et se félicitent du contenu du rapport présenté. De nombreux Membres se disent satisfaits du processus d'examen des normes fiduciaires et favorables à leur adoption progressive par les Entités d'exécution.

12. Les Membres soulignent qu'il est important de veiller à ce que le FEM adopte des normes fiduciaires rigoureuses et que le non respect de ces normes entraîne des conséquences.

*Point 12 de l'ordre du jour Système transparent d'allocation des ressources applicable pendant FEM-5*

13. Un bon nombre de Membres félicitent le Secrétariat pour les améliorations apportées au STAR par rapport au dispositif précédent, le DAR, aux plans de la fonctionnalité, la transparence et la simplicité structurelle. Toutefois, le DAR n'ayant été adopté qu'il y a trois ans, certains Membres disent préférer que le système d'allocation des ressources ne soit modifié qu'au minimum. D'autres Membres insistent sur le rôle important de ce système dans le renforcement de l'adhésion active des pays aux projets du FEM. De nombreux Membres expriment leur préférence pour la formule A, d'autres pour la formule C.

14. La plupart des Membres font remarquer que le niveau de reconstitution des ressources du FEM jouera sur la conception du système d'allocation des ressources, et beaucoup souhaitent que ce niveau soit suffisamment élevé pour permettre un bon fonctionnement du STAR.

15. Tous les Membres se félicitent de la suppression de la règle de 50 %, et la quasi-totalité des Membres souhaitent l'abolition des allocations collectives.

16. Bien que l'ensemble des Membres approuvent l'exclusion du domaine d'intervention « eaux internationales » du STAR et que beaucoup se disent favorables à l'exclusion d'autres domaines tel que proposé dans le document, ils s'inquiètent cependant du fait que les allocations individuelles seraient inférieures à celles accordées dans le cadre du DAR si la reconstitution des ressources n'était pas solide. Un Membre demande de plus amples précisions sur les raisons de l'exclusion de certaines catégories de ressources du STAR.

17. Parlant des indicateurs, quelques Membres soulignent l'importance de subordonner la mise en place d'un système d'allocation des ressources dans un domaine d'intervention donné à l'élaboration d'indicateurs solides et transparents. Pour ce qui est de l'Indice de potentialité du FEM (IPF) applicable au domaine d'intervention « diversité biologique », un Membre propose qu'il soit révisé pour tenir également compte des données concernant d'autres aspects, comme les forêts, en plus de la Liste rouge. Le représentant du Secrétariat précise que le STAP achèvera son travail sur l'indicateur du domaine d'intervention « diversité biologique » en juillet, et que ce travail orientera l'examen de l'indicateur. Quelques Membres souhaitent que l'on élabore davantage les indicateurs applicables aux substances chimiques.

18. Certains Membres insistent sur l'importance de l'utilisation d'un indice de vulnérabilité, tandis que d'autres la remettent en question, et quelques-uns suggèrent d'envisager un indice de vulnérabilité socioéconomique plutôt qu'un indice de vulnérabilité environnementale.

19. Plusieurs membres soulignent l'importance de déterminer les niveaux de financement en fonction des résultats, d'autres estimant que la contribution à l'amélioration de l'état environnemental de la planète doit être le critère primordial.

20. La question de l'admissibilité des pays aux ressources de l'institution suscite plusieurs réactions. La distinction entre pays actifs et pays inactifs n'est pas très claire pour certains Membres qui demandent des précisions à ce sujet.

21. Un Membre demande que le prochain document du Secrétariat précise le niveau minimum de reconstitution nécessaire pour justifier l'élargissement du système d'allocation des ressources à d'autres domaines d'intervention ; d'autres Membres font remarquer que si le niveau de reconstitution n'est pas élevé, la formule C pourrait fournir la marge de manœuvre voulue.

22. Les Membres expriment divers points de vue sur l'allocation des ressources. Quelques-uns insistent sur l'importance de la souveraineté des pays et estiment qu'il vaudrait mieux laisser ceux-ci décider de l'utilisation des ressources d'un domaine d'intervention à l'autre. Ils estiment également que cette autonomie de décision permettrait aux pays de mieux prendre à leur compte les initiatives de développement durable.

23. L'ensemble des Membres reconnaissent la nécessité de disposer d'un mécanisme permettant d'atteindre les objectifs de programmation générale dans les différents domaines d'intervention, et la plupart d'entre eux sont favorables à l'idée de fixer des niveaux de financement planchers ou minimums. L'application de planchers permettrait aux pays de petite taille d'élaborer des projets pendant FEM-5. Un Membre estime que l'application de « plafonds » au système d'allocation des ressources irait à l'encontre de l'objectif du FEM qui consiste à maximiser les effets positifs pour l'environnement mondial.

24. Pour ce qui est de la marche à suivre, quelques Membres proposent qu'un comité spécial se réunisse hors réunion pour donner des orientations supplémentaires sur l'amélioration du STAR.

*Point 13 de l'ordre du jour* *Approbation du Mémoire d'accord entre le Conseil du FEM et la Réunion des parties au Protocole de Kyoto : Services de secrétariat à l'appui du Conseil du Fonds pour l'adaptation*

25. Un Membre invite le Secrétariat du FEM à travailler en coordination avec le Secrétariat du Fonds pour l'adaptation pour assurer une utilisation plus efficace des ressources du Fonds pour l'adaptation. Le représentant du Secrétariat du FEM précise que le Conseil du FEM et le Conseil du Fonds pour l'adaptation passent au peigne fin les prestations fournies dans le cadre du Secrétariat du Fonds pour l'Adaptation afin d'éviter des interfinancements en faveur d'une partie ou de l'autre, tout en veillant à être aussi équitables que possible vis-à-vis des deux parties.

26. Un autre Membre rappelle la recommandation approuvée par l'Organe subsidiaire de mise en œuvre de la CCNUCC à sa dernière session d'engager un examen de toutes les questions relatives au Fonds pour l'adaptation sur la base des communications soumises d'ici à mars 2010, un travail dont le résultat sera présenté à la sixième session de la Conférence des parties agissant comme réunion des parties au Protocole de Kyoto (décembre 2010). Le Membre propose que le Conseil entame ce processus.

*Point 14 de l'ordre du jour Réaffectation du solde des ressources de FEM-4*

27. Plusieurs Membres s'inquiètent du retard du versement des contributions annoncées par certains donateurs au titre de FEM-4, et font valoir que le respect des échéances est essentiel à l'efficacité du FEM.

28. Quelques Membres demandent des éclaircissements sur la priorité accordée aux activités du programme « Marché du développement » et au Programme pour la Méditerranée. Certains Membres demandent des assurances que le solde des ressources consacrées au domaine d'intervention « appauvrissement de la couche d'ozone » après la réaffectation suffira pour aider les pays à tenir les obligations qui leur incombent au titre du Protocole de Montréal. L'attention est également attirée sur le faible niveau des ressources programmées au titre du renforcement des capacités.

29. Faisant observer qu'il est nécessaire de faire la distinction entre les flux monétaires immédiats et la programmation éventuelle pendant la période restant à courir de FEM-4, la DG souligne la gestion prudente de la trésorerie par le Secrétariat. Elle indique également que : i) la diminution des ressources programmées pour le domaine d'intervention « appauvrissement de la couche d'ozone » est couverte par l'annulation par l'Afrique du Sud d'un projet majeur ; ii) le Programme pour la Méditerranée devait être présenté au Conseil depuis novembre 2008, mais pour des considérations liées à la trésorerie, une décision avait été prise alors de reporter son inscription au programme de travail ; et iii) 70 % de l'ensemble des projets de FEM-4 ont une solide composante « renforcement des capacités », alors que le guichet de financement spécialement dédié à ce secteur n'a pas permis de recevoir des propositions intéressantes. La DG estime que le programme « Marché du développement » aurait pu être financé par le Fonds spécial pour les changements climatiques si celui-ci avait disposé de suffisamment de ressources.

*Point 15 de l'ordre du jour Programme de travail*

30. Les Membres félicitent le Secrétariat qui a élaboré un solide programme de travail, marqué notamment par l'accroissement du nombre de projets rattachés à des plateformes-cadres, dont on estime qu'elles ont pris en compte un bon nombre des préoccupations exprimées par les pays, comme par exemple leurs priorités et leurs inquiétudes au sujet des cofinancements. D'une manière générale, l'approche-programme doit être maintenue et renforcée, et les Membres ont espoir que les FIP rattachées à des plateformes-cadres pourront bénéficier de financements.

31. Au nombre des questions débattues par rapport à ce programme de travail figurent des interrogations sur la taille moyenne des projets. Un membre fait observer la diminution de la taille des projets au fil du temps et s'inquiète de la capacité des projets de petite envergure à transformer le marché.

32. Il est noté que certaines plateformes-cadres couvrent de nombreux projets nationaux axés sur un aspect qui pourrait être mieux pris en compte dans le cadre d'un projet régional. Il est suggéré de tenir compte de cette donnée dans l'élaboration des projets et des programmes futurs.

33. Un Membre invite le Secrétariat à veiller à ce que les projets soumis à l'approbation du DG soient assortis de données de référence. Un autre Membre fait observer que les FIP ne

devraient pas être trop ambitieuses dans leur conception, et qu'un examen à mi-parcours doit être de rigueur lorsque la mise en œuvre doit s'étendre au-delà de six ans. Un autre Membre estime pour sa part que les propositions doivent montrer que le projet bénéficie d'un soutien politique clair, notamment lorsqu'il fait intervenir des ressources publiques.

*Point 16 de l'ordre du jour Plan d'activité et budget de fonctionnement de l'exercice 10*

34. Un certain nombre de Membres s'inquiètent de l'augmentation relativement forte des budgets de l'Administrateur et du Secrétariat, par rapport aux augmentations plus faibles des budgets du STAP et du Bureau de l'évaluation. Plus précisément, les Membres demandent des éclaircissements sur les postes figurant au tableau 2, qui n'étaient pas prévus dans les budgets antérieurs. La DG explique que deux nouveaux postes seulement sont demandés pour l'exercice 10, à savoir le chargé principal des finances et des données, de l'équipe responsable des questions institutionnelles, et le coordinateur du transfert de technologies, de l'équipe responsable des questions climatiques.

35. S'agissant des cinq autres postes : a) le spécialiste principal du secteur privé devait être rémunéré par le projet du Fonds pour la Planète, mais cela aurait donné lieu à des problèmes administratifs, aussi ce coût est imputé au budget de fonctionnement du FEM ; b) le chargé principal des politiques environnementales et le spécialiste de l'environnement étaient à l'origine financés par le Gouvernement danois ; leur détachement étant arrivé à terme, ces deux postes dont l'institution avait encore besoin sont financés par le budget de fonctionnement du FEM ; et c) en raison d'une charge de travail supplémentaire au niveau du Secrétariat, il était opportun de recruter trois agents d'appui. Le budget total demandé par le Secrétariat est net des ressources provenant du Conseil du Fonds pour l'adaptation, représentant deux mois de salaire par an pour huit employés.

36. Le représentant de l'Administrateur est invité à répondre à plusieurs questions portant notamment sur : a) l'accroissement du budget de l'Administrateur pour l'exercice 10 ; b) le nombre d'employés travaillant à temps plein sur le FEM ; c) l'existence d'un conseiller juridique distinct ; et d) le fait de savoir si les fonds mis en réserve dans le budget du projet du Fonds pour la Planète et actuellement conservés par l'IFC pourraient être transférés au Secrétariat du FEM pour couvrir le traitement du spécialiste principal du secteur privé, qui émarge actuellement au budget du Secrétariat. Les réponses de l'Administrateur sont les suivantes : a) l'accroissement du budget de l'Administrateur est entraîné par les frais de gestion des placements qui sont directement liés aux montants élevés des soldes de la Caisse du FEM, lesquels entraînent des niveaux élevés du produit des placements au profit de ladite Caisse ; b) l'Administrateur compte 3,5 membres de son personnel qui s'occupent spécialement du FEM ; c) l'Administrateur a accès à des conseillers juridiques travaillant également sur d'autres programmes ; et d) s'agissant des fonds mis en réserve dans le budget du projet du Fonds pour la Planète, des ressources peuvent être transférées de l'IFC à la Caisse du FEM, par l'intermédiaire de la BIRD en qualité d'Agent d'exécution.

*Point 17 de l'ordre du jour Fonds fiduciaire à l'appui de certaines plateformes-cadres de FEM-4*

37. Le document examine trois solutions possibles pour renforcer l'aide financière à l'appui de trois plateformes-cadres de FEM-4 et présente les caractéristiques de chaque formule. Toutefois, la directrice générale et présidente ouvre les débats en proposant que le Conseil s'en tienne à la solution A – Maintien du statu quo, plutôt que de créer de nouveaux fonds fiduciaires, étant donné que le processus est trop compliqué et peu économique au regard de la période restant à courir de FEM-4.

38. Un Membre propose d'inscrire toutes les prestations faisant l'objet d'un recouvrement de coûts dans le budget de fonctionnement du FEM. Certains Membres encouragent le Secrétariat à poursuivre l'élaboration d'un système de recouvrement intégral des coûts applicable à l'appui fourni au titre des plateformes-cadres pendant FEM-5.

*Point 18 de l'ordre du jour Recommandations applicables aux modalités de nomination, de reconduction et d'évaluation de la performance pour certains postes*

39. Certains Membres félicitent la DG qui a proposé un tel processus d'évaluation de la performance et forment le vœu que d'autres organismes multilatéraux en prennent de la graine.

40. Si la plupart des Membres sont favorables à la création d'un comité chargé de sélectionner le directeur général et président du FEM et le directeur du Bureau de l'évaluation du FEM et d'évaluer leur performance, ils demandent des éclaircissements sur la création des comités du Conseil, aucune règle n'étant prévue à cet effet dans le Règlement intérieur du Conseil. Se demandant si la création d'un tel comité entraînerait une augmentation des charges administratives du Secrétariat, un Membre se dit défavorable à cette idée.

41. Quelques Membres proposent que le Conseil soit entièrement informé des résultats du processus d'évaluation. Tout en reconnaissant la pertinence de cette proposition, la DG fait observer qu'il est également important de respecter le droit à la confidentialité des personnes évaluées. Elle indique qu'elle examinera la manière dont d'autres institutions règlent cette question et présentera au Conseil une proposition prenant en compte ces deux préoccupations.

42. De nombreux Membres soutiennent l'idée d'une augmentation de salaire fondée sur le mérite, s'appuyant sur l'évaluation de la performance. La DG explique que tous les membres du personnel du FEM peuvent bénéficier d'augmentations de salaire fondées sur le mérite conformément aux dispositions du Règlement du personnel de la Banque mondiale. Cela étant, la DG et le directeur du Bureau de l'évaluation avaient jusqu'ici, par principe, refusé de se soumettre aux évaluations de la performance conduites par la Banque. En conséquence, ils ne pouvaient pas prétendre à des augmentations de salaire fondées sur le mérite.

43. Répondant aux questions de quelques Membres, le représentant du Secrétariat explique que l'Instrument devra être modifié par approbation de l'Assemblée, puis approuvé par les Conseils des trois Agents d'exécution, pour que les modifications apportées à la procédure de nomination du DG du FEM prennent effet.

*Point 19 de l'ordre du jour Organisation de la quatrième Assemblée du FEM*

44. La cérémonie marquant le bicentenaire de l'indépendance de l'Argentine aura lieu le 25 mai 2010, pendant que se tiendra l'Assemblée du FEM. Le représentant du Secrétariat indique que cette question a été débattue il y a deux semaines lors de la réunion du groupe de pays auquel appartient l'Argentine, et malgré la coïncidence, toutes les dispositions nécessaires seront prises pour faciliter la participation des autorités argentines à l'Assemblée.

45. Le représentant des ONG fait savoir que celles-ci travaillent avec la société civile et les autorités uruguayennes pour participer pleinement à la préparation et aux travaux de l'Assemblée.

*Point 20 de l'ordre du jour Questions diverses*

46. Le membre du Conseil représentant les États-Unis informe le Conseil que son pays a versé la troisième tranche de sa contribution au titre de FEM-4, et que dans le cadre du budget qu'il demandé pour 2010, le Président des États-Unis a dégagé 6,5 millions de dollars pour liquider les arriérés de ce pays.

47. Un membre demande pourquoi le Secrétariat ne suit pas les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de couverture de FEM-4. Le représentant du Secrétariat indique que le processus est en cours et fera l'objet d'un compte rendu lorsque suffisamment de données auront été réunies pour effectuer une analyse.

48. La DG présente les principaux éléments des documents que le Secrétariat a préparés pour la réunion de reconstitution prévue les 25 et 26 juin, et elle encourage les Membres du Conseil à prendre part à cette réunion.

49. Plusieurs Membres représentant des pays bénéficiaires appellent de leurs vœux un relèvement sensible du niveau de reconstitution, et proposent que les réformes visent à faire en sorte que les programmes et les projets du FEM rencontrent l'adhésion active des pays et soient pilotés par ces derniers. Plusieurs Membres souhaitent qu'une attention accrue soit portée aux mesures d'adaptation, à la gestion durable des forêts et aux liens entre les initiatives soutenues et le développement durable.

50. De nombreux Membres expriment beaucoup d'intérêt pour l'initiative pilote d'accès direct qui leur semble favoriser une meilleure prise en mains des projets par les pays. Ils souhaitent que l'approche-programme soit davantage élaborée et que le travail de simplification du cycle de projet se poursuive.